

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS943

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 4

À la deuxième phrase de l'alinéa 22, substituer au mot :

« conditionné »

le mot :

« subordonné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.